

DOCUMENT D'ORIENTATION

DATE: Octobre 2026

DOCUMENT D'ORIENTATION SUR
L'UTILISATION ET L'APPLICATION PAR LES
FONDATIONS PHILANTHROPIQUES DES
PRODUITS RELATIFS AUX POLITIQUES DU
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
MONDIALE (CSA)

SOMMAIRE :	2
1. Les produits du CSA relatifs aux politiques – Voies de mise en œuvre	4
1.1 Présentation du document d'orientation	4
1.2 À qui s'adresse ce document ?	5
1.3 Glossaire des termes	5
2. Voies de mise en oeuvre : résumé	6
2.1 Voie de mise en œuvre n° 1 : Orientation stratégique	7
2.2 Voie de mise en œuvre n° 2 : Conception des programmes	9
2.3 Voie de mise en œuvre n° 3 : Plaidoyer en faveur de l'écosystème et redevabilité	11
2.4 Piste d'action – Participation aux fonctions du CSA liées à « l'élaboration des politiques » et à son rôle de « plateforme »	14
3. Annexe : Informations complémentaires – Le CSA et la philanthropie	15
3.1 Annexe 1 – Présentation du CSA	15
3.2 Annexe 2 – Le CSA et la philanthropie	17
→ <u>En savoir plus sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)</u>	
→ <u>En savoir plus sur le CSA et la philanthropie</u>	

RÉSUMÉ :

Les fondations financent des interventions dans de nombreux domaines liés aux systèmes alimentaires, souvent sans disposer d'un cadre de référence commun permettant de les situer dans le contexte mondial. Les produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) relatifs aux politiques offrent un tel cadre. Ils sont négociés par les gouvernements en collaboration avec la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations philanthropiques, et reposent sur des données scientifiques indépendantes apportées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN). Approuvés par les États, ils procurent un cadre de référence commun aux fondations, à leurs partenaires et aux pouvoirs publics pour leur permettre d'agir en matière de systèmes alimentaires.

Ce document d'orientation explique comment les fondations peuvent mettre en œuvre les produits du CSA relatifs aux politiques, et ce par le biais de trois approches:

1. Orientation stratégique : L'agenda de travail du CSA reflète les domaines d'action prioritaires en matière de sécurité alimentaire, nutrition et systèmes alimentaires. Les travaux du CSA peuvent éclairer la stratégie d'une fondation dans le but de trouver des points d'entrée, d'identifier des domaines de collaboration et de nouvelles priorités.

2. Conception de programmes : Les produits du CSA constituent des recommandations mûrement réfléchies, fondées sur des données probantes. Ils peuvent servir à l'élaboration de programmes et projets, à l'octroi de subventions et au choix d'interventions.

3. Défense de l'écosystème et redevabilité : Les produits du CSA relatifs aux politiques sont approuvés par les États membres et soutenus par d'autres parties prenantes. Ils peuvent être traduits et diffusés, et servir à appuyer des campagnes, le travail de plaidoyer et la reddition de comptes, en reliant les actions locales aux engagements nationaux et agendas internationaux.

Ces voies ne sont que des options et non un modèle obligatoire. Chaque fondation peut choisir celles qui cadrent avec sa mission, son portefeuille et ses partenaires. Chacune est accompagnée d'une étude de cas issue de la pratique philanthropique. Ce document sera mis à jour à mesure que les fondations partageront leur expérience.



1. L'agenda de travail du CSA reflète les domaines d'action prioritaires en matière de sécurité alimentaire, nutrition et systèmes alimentaires. Les travaux du CSA peuvent éclairer la stratégie d'une fondation dans le but de trouver des points d'entrée, d'identifier des domaines de collaboration et de nouvelles priorités.
2. Les produits du CSA constituent des recommandations mûrement réfléchies, fondées sur des données probantes. Ils peuvent servir à l'élaboration de programmes et projets, à l'octroi de subventions et au choix d'interventions.
3. Les produits du CSA relatifs aux politiques sont approuvés par les États membres et soutenus par d'autres parties prenantes. Ils peuvent être traduits et diffusés, et servir à appuyer des campagnes, le travail de plaidoyer et la reddition de comptes, en reliant les actions locales aux engagements nationaux et agendas internationaux.

1. Les produits du CSA relatifs aux politiques - Voies de mise en œuvre

1.1

Présentation du document d'orientation

Les produits relatifs aux politiques du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) offrent aux fondations philanthropiques un ancrage particulièrement solide pour mener leur action, découlant à la fois d'un processus décisionnel multilatéral inclusif et légitime, de la rigueur scientifique et de la recherche de politiques cohérentes sur le plan pratique.

Le CSA œuvre pour un monde libéré de la faim et la concrétisation progressive du droit à l'alimentation. Les recommandations du CSA émanent de la principale plateforme internationale, intergouvernementale, multilatérale et inclusive au monde : les États membres y négocient aux côtés de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones, des organisations d'agriculteurs, des chercheurs et d'autres acteurs. Cette large légitimité politique est appuyée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN pour son sigle en anglais) qui apporte une base de données factuelles solide, évaluée par des pairs, de sorte que les fondations puissent investir dans des solutions scientifiquement fondées.

Les politiques du CSA étant des accords internationaux adoptés par les autorités gouvernementales, les fondations peuvent aligner leurs stratégies en explorant des synergies avec leurs partenaires publics, en recherchant une collaboration plus fluide, une plus grande appropriation au niveau national et un impact plus durable à long terme.

Le Plan d'action du CSA visant à renforcer l'utilisation des produits relatifs aux politiques (2024) souligne que « les mesures visant à rendre ces produits plus utiles, à ce qu'ils soient mieux connus et davantage utilisés et à ce que les acteurs se les approprient davantage relèvent d'une responsabilité collective qui nécessite des efforts conjoints, ainsi qu'une collaboration étroite entre les acteurs concernés ». Il se veut une feuille de route proposant des actions visant à promouvoir l'adoption des produits du CSA relatifs aux politiques à tous les niveaux, en vue de la graduelle concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

Ainsi que l'a montré la réforme du CSA de 2009, les membres qui le composent et ses mécanismes assument divers rôles et responsabilités. Il incombe d'abord aux États membres de traduire les produits du CSA en politiques, programmes et instruments législatifs, et ensuite à toutes les parties prenantes de promouvoir leur application et utilisation. **Institutions de financement, les fondations philanthropiques ont un rôle, une fonction spécifique à jouer au sein du CSA et un pouvoir particulier.** Le présent document d'orientation décrit les différentes voies par lesquelles les fondations philanthropiques peuvent tirer parti de ce rôle spécifique pour mettre en pratique les politiques du CSA et contribuer ainsi à renforcer la cohérence des mesures en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Le présent document d'orientation porte principalement sur l'adoption des produits du CSA relatifs aux politiques par les fondations philanthropiques, parallèlement à une participation aux trois fonctions stratégiques du CSA :

Plateforme, Politique et Adoption. Le document est structuré autour des différentes manières dont les fondations peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques du CSA, en couvrant trois axes principaux :

1. Orientation stratégique ;
2. Conception de programmes et de projets ;
3. Plaidoyer et campagnes.

Ces trois axes s'inscrivent dans le cadre plus large des trois fonctions stratégiques et des nombreuses activités du CSA et du HLPE-FSN.

1.2

À qui s'adresse ce document ?

Ce document est destiné à **toute fondation philanthropique travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ou ayant une incidence sur ces domaines** : systèmes alimentaires, agroécologie, nutrition et alimentation saine, systèmes d'élevage, changement climatique et utilisation des ressources, régime foncier et utilisation des terres, droits et gouvernance, etc. **Les politiques du CSA peuvent constituer des outils de référence utiles et aider les fondations à identifier les thématiques prioritaires mondiales, à orienter leur travail et ainsi à gagner du temps.** Ce document s'adresse donc aux fondations souhaitant axer leur mission sur ces domaines thématiques pertinents au sein des processus internationaux, et aligner leurs investissements et subventions sur les instruments de politique adoptés à l'échelle mondiale afin de renforcer la cohérence et l'efficacité.

Comment utiliser ce guide :

Ce guide peut servir de boîte à outils aux fondations intéressées qui ainsi peuvent orienter leur portefeuille stratégique et programmatique en fonction du catalogue de politiques du CSA et identifier les questions sur lesquelles s'engager. Toutes les voies et actions proposées n'intéresseront pas nécessairement toutes les fondations, lesquelles peuvent d'ailleurs assumer divers rôles – notamment en tant que promotrices, leaders d'opinion, facilitatrices d'action de plaidoyer, organisatrices, bailleurs de fonds ou catalyseurs d'action collective – dans la sphère des politiques et du changement social. La manière dont chaque fondation philanthropique utilisera les recommandations dépendra du rôle qu'elle assume ou souhaite assumer. La manière dont elle suivra les politiques du CSA dépendra également de sa structure organisationnelle, de ses priorités stratégiques, de sa couverture géographique et des priorités des réseaux de partenaires. Les voies de mise en œuvre présentées ci-dessous ne sont que des options, soit un éventail de possibilités pouvant être adaptées aux besoins et aux réalités de chaque organisation.

Ce document d'orientation est également conçu de façon à être évolutif : les retours d'expérience, la pratique et les enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques du CSA par les fondations pourront permettre d'inclure de nouvelles voies à l'avenir.

1.3

Glossaire des termes

Le Plan d'action du CSA définit l'« **adoption** » comme l'ensemble des activités qui favorisent la mise en œuvre des produits du CSA relatifs aux politiques, notamment en renforçant leur « utilité », « utilisation », « appropriation » et la « sensibilisation ». L'adoption est donc intrinsèquement liée aux fonctions

d'élaboration de politiques et de plateforme du CSA : un fort pouvoir de mobilisation et des négociations multipartites renforcent la valeur et le positionnement des produits du CSA relatifs aux politiques, tandis que leur utilisation active renforce la valeur du CSA en tant que plateforme mondiale et démontre l'intérêt du processus visant à la convergence des politiques.

Le Plan d'action du CSA définit l'« **utilisation** » – ou forme d'adoption – d'un produit de politique comme étant réelle lorsque « des stratégies, des programmations ou des politiques sont conçues et élaborées... [sur la base] des produits du CSA ». Outre cette utilisation réelle, l'autre aspect clé de l'adoption de ces produits a trait aux outils et lignes directrices qui sont élaborés sur leur base. Ces outils sont nécessaires pour faire le lien entre les réalités mondiale et locale et préparer à cette utilisation.

2. Voies de mise en œuvre : résumé

Le présent document présente trois voies générales permettant aux fondations philanthropiques de tirer avantage des produits du CSA relatifs aux politiques : s'y référer pour éclairer **leur positionnement stratégique** ; les suivre pour façonner **la conception** et l'ordre prioritaire **des programmes** ; et s'y appuyer pour renforcer **le plaidoyer** en faveur de l'écosystème **et la redevabilité**. Ces voies peuvent être renforcées par une participation aux autres axes des programmes de travail du CSA et du HLPE-FSN.

Synthèse graphique des voies de mise en œuvre.



1. L'agenda de travail du CSA reflète les domaines d'action prioritaires en matière de sécurité alimentaire, nutrition et systèmes alimentaires. Les travaux du CSA peuvent éclairer la stratégie d'une fondation dans le but de trouver des points d'entrée, d'identifier des domaines de collaboration et de nouvelles priorités.

2. Les produits du CSA constituent des recommandations mûrement réfléchies, fondées sur des données probantes. Ils peuvent servir à l'élaboration de programmes et projets, à l'octroi de subventions et au choix d'interventions.

3. Les produits du CSA relatifs aux politiques sont approuvés par les États membres et soutenus par d'autres parties prenantes. Ils peuvent être traduits et diffusés, et servir à appuyer des campagnes, le travail de plaidoyer et la reddition de comptes, en reliant les actions locales aux.

Il est important de considérer que les organisations philanthropiques ne sont pas toujours tenues de se rallier aux positions adoptées et peuvent également faire entendre une voix divergente, notamment lorsque cela sert leurs objectifs et stratégies, ainsi que ceux des organisations avec lesquelles elles travaillent en partenariat. Si le processus participatif du CSA confère une large légitimité à ses documents de politique, il n'est pas sans poser certaines difficultés : les négociations fondées sur le consensus conduisent inévitablement à des compromis, ce sorte que les documents finaux ne rendent pas nécessairement compte de toutes les questions essentielles et propositions présentées au cours du processus par les membres du CSA et ses participants. Il importe de consulter les partenaires sur le terrain de manière à bien appliquer les politiques et donner davantage de poids aux recommandations les plus pertinentes, tout en veillant à traiter les points qui auraient été négligés ou les éventuelles lacunes au sein des recommandations formulées.

2.1

Voie de mise en œuvre n° 1 : Orientation stratégique

Les politiques du CSA peuvent servir à orienter le positionnement stratégique des fondations philanthropiques, en alignant leurs interventions en faveur des systèmes alimentaires sur les priorités mondiales et les besoins fondés sur des données probantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Au sein du CSA, les thèmes à traiter dans le cadre des politiques sont le fruit d'une négociation entre 127 pays membres, ainsi que les représentants des agences des Nations Unies, d'institutions universitaires et des trois mécanismes constitués par les fondations philanthropiques, la société civile et les peuples autochtones, ainsi que le secteur privé. Par ailleurs, les produits relatifs aux politiques sont généralement fondés sur un rapport scientifique élaboré à l'issue de larges consultations, préparé par le HLPE-FSN, tendant à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate. Globalement, cela signifie que l'agenda de travail du CSA reflète généralement les domaines d'action prioritaires pour les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, sur la base des agendas politiques mondiaux et des données scientifiques ; il peut ainsi servir de cadre de référence à l'action philanthropique.

Pour intégrer les produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs orientations stratégiques, et contribuer ainsi plus avant à leur adoption, les fondations philanthropiques peuvent :

- Revoir leurs priorités stratégiques à la lumière du Programme de travail pluriannuel (MYPoW) du CSA, ce qui pourra les aider à identifier les opportunités à venir en vue d'élargir ou de recentrer leurs plans de travail, et de mieux l'aligner sur celui du CSA, en tirant parti de l'attention mondiale et des données scientifiques issues des processus du HLPE-FSN et du CSA.
- Réexaminer leurs priorités stratégiques et leurs cibles d'intervention dans les pays en se référant au corpus de produits du CSA relatifs aux politiques, afin d'identifier les domaines où, dans le cadre de leurs activités en cours, elles peuvent tirer parti de l'éventail des recommandations politiques fondées sur des données probantes et approuvées au niveau national. *Par exemple, une fondation élaborant une stratégie en matière de systèmes alimentaires pourrait consulter*

les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (VGFSyN) de 2021 afin de définir une stratégie efficace permettant d'aborder les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition sous l'angle des systèmes alimentaires, ainsi que les notes périodiques du HLPE-FSN sur les enjeux critiques, émergents et persistants (CEEI) pour prévoir les futures priorités en matière de systèmes alimentaires.

- Dans le cadre d'un processus de planification stratégique, utiliser les politiques et le Programme de travail pluriannuel du CSA pour déterminer où de nouveaux programmes pourraient être développés ou ceux existants élargis, ce qui peut éclairer le cadre contextuel des stratégies philanthropiques ou certains choix programmatiques spécifiques.
- Pour éclairer le contexte stratégique, les produits du CSA relatifs aux politiques peuvent aider à inscrire l'action philanthropique dans une vision d'ensemble claire sur les tendances, les priorités et les leviers d'action du système alimentaire, afin de contextualiser une théorie du changement.
- Afin d'aiguiller des choix programmatiques spécifiques, les produits du CSA relatifs aux politiques peuvent servir à identifier les domaines prioritaires dans lesquels investir ainsi que les différents leviers stratégiques programmatiques permettant de transformer les systèmes alimentaires.
- Dans le cadre d'un examen stratégique à mi-parcours ou d'une évaluation finale de la stratégie, se référer produits relatifs aux politiques et au Programme de travail pluriannuel du CSA afin d'apporter d'éventuels réajustements opportuns au cours de la période couverte.

Il va de soi que les fondations élaborent et mettent à jour leurs stratégies selon des procédures propres. Par conséquent, ces approches indicatives peuvent s'avérer plus ou moins pertinentes en fonction de la méthode suivie, de leur calendrier et degré de flexibilité, en particulier dans le cas des fondations pour lesquelles les enjeux liés aux systèmes alimentaires ne représentent qu'une part de leur portefeuille.

Étude de cas Fondements stratégiques de la Coalition pour l'agroécologie

Depuis sa création, et comme la stratégie 2024-2030 a permis de le renforcer, le travail de la Coalition pour l'agroécologie (Agroecology Coalition) s'appuie clairement sur les 13 principes de l'agroécologie proposés dans le rapport du HLPE-FSN intitulé « Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition » (2019), et auxquels se réfèrent les recommandations de politiques du CSA portant le même intitulé. De même, le plan stratégique du Fonds pour l'agroécologie appelle à un alignement du financement et du plaidoyer sur les 13 principes du HLPE-FSN. Pour autant, la Coalition pour l'agroécologie et le Fonds pour l'agroécologie contribuent de manière directe, cohérente et globale à la mise en œuvre des recommandations de politiques et de ces 13 principes.

2.2

Voie de mise en œuvre n° 2 : Conception des programmes

La meilleure voie pour l'adoption des produits du CSA relatifs aux politiques est de favoriser leur « utilisation » officielle, c'est-à-dire leur intégration dans les programmes et diverses politiques en cours. S'agissant des fondations philanthropiques, ils peuvent servir lors de la conception de projets et de programmes, pour mieux les préparer, éclairer les stratégies d'octroi de subventions et orienter les interventions.

Les Directives volontaires (DV) du CSA peuvent également s'avérer très utiles pour les fondations. Comparativement aux recommandations de politiques annuelles, il s'agit de documents plus longs, généralement élaborés au terme d'un processus s'étalant sur plusieurs années. Comme elles abordent chaque thème sous divers angles et contiennent des orientations davantage axées sur l'action pour la mise en œuvre des politiques, les DV peuvent constituer des outils plus utiles pour les fondations philanthropiques aux fins de conception de politiques, stratégies et programmes spécifiques dans divers contextes, notamment : les Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2023) ; les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (2021) ; les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, de la pêche et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012) ; et les Directives volontaires fondatrices visant à soutenir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2004).

Les fondations philanthropiques souhaitant s'appuyer sur les produits du CSA relatifs aux politiques pour concevoir leurs projets et programmes peuvent :

- Traduire les plus pertinents en principes concrets d'action, afin de transposer les orientations mondiales en programmes adaptés à leur mission et spécifiques au contexte local, en particulier lorsque des partenaires de la société civile collaborent à cet effort.
- Intégrer ces principes dans les processus de conformité relatifs aux stratégies d'octroi de subventions, en alignant leurs investissements sur les objectifs de politique du CSA.
- S'inspirer des principes du CSA pour élaborer des projets collaboratifs afin de faire coïncider les projets multipartites et les instruments approuvés au niveau mondial.
- Incorporer des indicateurs ou des critères s'inspirant des recommandations du CSA à leurs cadres de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL) ainsi qu'aux processus d'évaluation des projets. *Par exemple, un cadre MEAL pour un projet axé sur l'égalité des sexes pourrait s'appuyer sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour y trouver des indicateurs de réussite et les principes fondamentaux à prendre en compte.*
- S'appuyer sur ces recommandations pour concevoir et élaborer des programmes, en rapprochant les activités programmatiques des

orientations mondiales : en d'autres termes, utiliser les politiques du CSA et les paramètres qui en découlent comme des outils d'orientation des activités de projets, de soutien à la structure et aux objectifs des nouveaux projets, et d'autonomisation des partenaires sur la base de cadres convenus au niveau mondial et avalisés par les gouvernements nationaux.

- En collaboration avec les partenaires sur le terrain, identifier les lacunes en matière de données factuelles, les questions insuffisamment explorées ou les lacunes dans ces documents du CSA et y remédier par le biais d'investissements et de subventions. Idéalement, toute nouvelle thématique devrait s'appuyer sur des données factuelles issues de recherches participatives menées sur le terrain et, dans la mesure du possible, répondre aux enjeux nationaux du moment – ce qui peut également contribuer à réduire le fossé entre recommandations mondiales et priorités locales.
- En collaboration avec les gouvernements, cartographier les positions nationales, les objectifs et les contextes politiques au regard des recommandations du CSA afin de cibler les programmes de la manière la plus efficace possible et de coordonner les actions entre les différentes organisations philanthropiques.
- Nouer des partenariats avec des universités et d'autres instituts de recherche afin de combler des lacunes spécifiques en matière de connaissances, de recherches et de données concernant le débat mondial sur les systèmes alimentaires, notamment pour la mise en œuvre des recommandations de politique – ce qui peut également contribuer à combler d'éventuelles lacunes dans les recommandations résultant du processus de négociation.
- Le cas échéant, soutenir les organisations de la société civile (OSC) et les populations autochtones intéressées par les activités de mise en œuvre des politiques du CSA, grâce à un soutien financier et à l'organisation de rencontres, en adoptant une approche de « capital-risque au service du changement public » ; une telle collaboration avec les OSC pourrait garantir que ce travail favorise l'agentivité et l'implication des groupes sociaux les plus affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
- Rechercher le dialogue avec l'équipe de rédaction du HLPE-FSN, les membres du comité directeur et d'autres experts, afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la meilleure manière de promouvoir les recommandations et les contextes appropriés pour les appliquer.

Pour renforcer leur impact, les interventions des fondations philanthropiques sont très souvent guidées et façonnées par les priorités définies par les partenaires sur le terrain. Il est donc important que, dans le cadre des options de la deuxième voie de mise en œuvre, ces interventions s'appuient sur les besoins thématiques et opérationnels exprimés par les partenaires. Chaque fondation, lorsqu'elle examine les options de mise en œuvre, devrait retenir les produits relatifs aux politiques les plus pertinents sur le plan thématique et les mieux alignés sur les priorités de ses partenaires sur le terrain.

Étude de cas

Les Directives volontaires du CSA sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, de la foresterie et de la pêche au Bénin

La Fondation Robert Bosch collabore avec [TMG Think Tank for Sustainability](#) et des partenaires locaux au Bénin afin de promouvoir l'application des [Directives volontaires du CSA sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, de la foresterie et de la pêche \(VGGT\)](#). Le projet vise à adapter ces DV au contexte local du Bénin. En partenariat avec des organisations de la société civile locales travaillant sur les questions foncières, en particulier des groupes dirigés par des femmes, il s'appuie sur ces directives pour clarifier leurs droits fonciers, les décisions prises dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et les obligations internationales souscrites par le gouvernement national. Sur la base de ces DV et des décisions de la CNULD, le projet cherche à identifier des leviers d'action dans les politiques béninoises de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des terres, en vue de renforcer les droits fonciers dans tous les domaines de la politique foncière.

Étude de cas

La philanthropie au service de la transition agroécologique

L'[Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation](#) (Global Alliance for the Future of Food, GA) soutient des initiatives visant à identifier des opportunités d'investissement pour la transition agroécologique. En travaillant en partenariat, en jouant un rôle de coordination au sein de l'écosystème et en mobilisant des financements multilatéraux, la GA appuie l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies agroécologiques nationales dans plusieurs pays. Le programme « [Transitions vers des systèmes alimentaires régénératifs et agroécologiques](#) » (RAFT en anglais) vise à catalyser la transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques, notamment en accompagnant les stratégies agroécologiques nationales dans les pays concernés. Le programme RAFT suit étroitement les produits du CSA relatifs aux politiques, en se référant notamment aux 13 principes de l'agroécologie et aux recommandations tirées du document [Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#), ainsi qu'aux [Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires \(CSA-RAI\)](#).

2.3

Voie de mise en œuvre n° 3 : Plaidoyer en faveur de l'écosystème et redevabilité

Les produits du CSA relatifs aux politiques constituent des lignes directrices fondées sur des données factuelles avalisées à l'échelle mondiale et par les États membres du CSA, et soutenues par d'autres parties prenantes. Ils sont en ce sens très utiles, que ce soit pour mener des campagnes, défendre certaines causes ou garantir la reddition de comptes à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Les Directives volontaires du CSA mentionnées précédemment en sont la meilleure illustration. Dans certains cas, ces Directives volontaires et leurs effets – notamment celles sur le droit à l'alimentation et le régime foncier responsable – ont permis de marquer des avancées significatives dans les débats mondiaux. En particulier dans ces domaines précis, elles sont des références incontournables, permettant de fonder le plaidoyer et de sous-tendre souvent la démarche intellectuelle et normative des futures négociations sur les politiques.

Il faut pour cela multiplier les activités de diffusion, l'organisation de réunions et le partage des connaissances – travail préparatoire essentiel à l'adoption

de ces outils d'orientation internationaux – afin qu'ils soient pris en compte dans les discussions et les réformes légales, les politiques publiques et les programmes applicables au niveau national.

Les fondations philanthropiques souhaitant intégrer les produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs activités de campagne, de plaidoyer et de reddition de comptes peuvent suivre les recommandations suivantes :

- Soutenir les efforts de communication et de diffusion des secrétariats du CSA et du HLPE-FSN afin de mieux les faire connaître, par exemple en utilisant les réseaux de communication philanthropiques ou en apportant un soutien financier.
- S'y référer dans le cadre de leurs campagnes et actions de plaidoyer : avalisés par les États membres, ces documents constituent des engagements volontaires pris par les gouvernements nationaux. Ils peuvent donc renforcer la légitimité des campagnes nationales et servir de cadre pour structurer les objectifs de campagne et de plaidoyer, en donnant aux partenaires de la société civile et aux acteurs philanthropiques locaux les moyens d'agir face aux pouvoirs publics locaux et nationaux. En ce sens, il convient de :
 - Mettre en avant les engagements volontaires pris par un gouvernement dans le cadre des politiques du CSA afin de renforcer les revendications des campagnes ;
 - Renforcer la responsabilité nationale et régionale pour qu'ils soient effectivement utilisés et appliqués. Les « Principes du CSA pour l'investissement responsable dans l'agriculture » (Principes CSA-RAI) de 2014 constituent un exemple réussi de campagne et de diffusion menées en collaboration avec des organismes régionaux afin de renforcer leur rôle dans la mise en œuvre des politiques du CSA. En 2018, avec le soutien d'organisations régionales et d'instituts de recherche internationaux, ces principes ont été adaptés pour former un document contextualisé au niveau régional destiné à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : les Lignes directrices de l'ASEAN sur la promotion de l'investissement responsable dans l'alimentation, l'agriculture et la sylviculture (ASEAN RAI). En 2023, elles ont ensuite été reprises dans un manuel pratique adopté par les parlementaires des pays de l'ASEAN afin d'appuyer et de guider leur mise en œuvre au niveau national.
- Dans le cadre de projets liés aux politiques nationales, s'y rapporter pour aider les partenaires à orienter leurs travaux dans le sens des cadres approuvés à l'échelle mondiale et, par là même, renforcer leur capacité à influencer les politiques nationales lorsque cela s'avère pertinent.
- Faire traduire et diffuser ces documents afin d'en accroître la notoriété, la visibilité et l'impact, par exemple en appuyant leur traduction dans d'autres langues que les six langues officielles de l'ONU (déjà fournie par le CSA), ainsi que leur adaptation à des contextes spécifiques, notamment en ajustant les recommandations politiques aux exigences légales, réglementaires et sociopolitiques nationales ou aux besoins des projets.
- Le « Manuel pratique sur les Directives relatives à la gouvernance des terres, de la pêche et des forêts » en est un bel exemple : élaboré par

et pour les organisations de la société civile, c'est un outil d'éducation populaire visant à encourager la mise en œuvre des Directives volontaires VGGT du CSA ; et il existe un autre exemple intéressant, l'interprétation poétique en portugais des VGGT, réalisée par l'organisation Espaço Feminista do Nordeste au Brésil avec le soutien de la FAO Brésil.

- Présenter les documents du CSA comme des outils pédagogiques et intellectuels au service des réseaux philanthropiques, notamment parce qu'ils reflètent les priorités politiques mondiales et sont fondés sur des données factuelles ; ils peuvent constituer une base utile pour que le travail des partenaires concernés (notamment les OSC, les chefs d'entreprise et les chercheurs) soit plus en phase avec l'évolution mondiale des systèmes alimentaires et pour le contextualiser à différentes échelles. Les fondations peuvent soutenir cette démarche en incitant leur large éventail de partenaires à mieux connaître les processus et les politiques du CSA, pour qu'ils les intègrent dans la documentation relative à leurs projets et en sensibilisant l'ensemble des réseaux philanthropiques et d'autres.
- Tirer parti du pouvoir de mobilisation du secteur philanthropique pour créer des espaces de rapprochement et de dialogue, et renforcer la visibilité et la diffusion des produits du CSA relatifs aux politiques au sein de ces espaces, avec l'appui de la société civile et des parties prenantes étatiques, en associant le cas échéant les banques de développement mondiales et régionales, d'autres agences des Nations Unies, des ONG internationales, les fonds pour le climat et d'autres institutions financières.
- Cartographier et construire un réseau d'organisations alliées (notamment des organisations militantes, des OSC, des organismes de recherche et autres) pour soutenir la promotion et mise en œuvre des politiques dans les contextes nationaux ; identifier les lacunes en matière de capacités, de connaissances et de données au niveau du système, et repenser les programmes en tenant compte de ces éléments afin de renforcer l'écosystème.
- Promouvoir les politiques du CSA dans divers forums et espaces tels que les COP des Conventions de Rio, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS), l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, le G20, les réunions de la Banque mondiale, etc. Cela permettrait d'harmoniser les messages, d'éviter les doublons, de mieux faire connaître le CSA et également de favoriser une meilleure synergie dans le travail des fondations et d'autres parties prenantes au sein des différentes instances mondiales. Il existe une absence de leadership dans la promotion des produits du CSA relatifs aux politiques au sein des différents espaces liés aux systèmes alimentaires, et les fondations philanthropiques ont la possibilité de montrer qu'elles peuvent occuper une place plus active.

Étude de cas

Utilisation des Directives volontaires VGGT pour établir des liens entre les trois Conventions de Rio

L'initiative pour les droits fonciers des femmes, menée en collaboration avec la fondation Robert Bosch Stiftung, membre du Mécanisme des fondations philanthropiques (PFM), et des partenaires tels que TMG Think Tank for Sustainability, vise à renforcer les droits fonciers des femmes. Dans le cadre de cette initiative, les partenaires utilisent les VGGT pour établir des rapprochements entre les dispositions des trois Conventions de Rio (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique) et les droits fonciers. Ils cherchent également à relever des synergies et des articulations entre ces conventions afin de renforcer leur cohérence d'ensemble et leur utilité en faveur de la protection des droits fonciers. L'initiative soutient les OSC dans leur démarche visant à promouvoir, par le biais des processus nationaux, des accords relatifs aux régimes fonciers au sein des instances internationales (notamment celle des Conventions de Rio). Elle contribue ainsi à une prise en compte plus concrète de ces Directives volontaires lors de l'élaboration des politiques aux niveaux international et national.

2.4

Piste d'action

Participation aux fonctions du CSA liées à « l'élaboration des politiques » et à son rôle de « plateforme »

L'adoption des politiques du CSA s'inscrit dans un processus cyclique : plus le CSA favorise la consultation et la participation, plus les politiques qu'il élabore sont solides et applicables. Ce processus commence donc dès l'élaboration des politiques à Rome. Assurer une participation diversifiée et inclusive à la gouvernance du CSA et à l'élaboration de ses politiques facilite l'appropriation des instruments qui en résultent par l'ensemble des parties appelées à les appliquer. Cela crée également les conditions d'une meilleure collaboration entre les fondations philanthropiques, les organisations de la société civile et les institutions de gouvernance aux niveaux national ou régional. Pour que les produits du CSA relatifs aux politiques répondent à leurs besoins et leur soient utiles, et pour qu'elles puissent contribuer efficacement à leur application, les fondations philanthropiques disposant des ressources nécessaires et dont les programmes de travail s'y prêtent peuvent envisager de participer plus activement aux trois fonctions stratégiques du CSA, à savoir : élaboration des politiques, plateforme de dialogue, et adoption des produits relatifs aux politiques.

Pour ce faire, les fondations philanthropiques peuvent :

- Contribuer aux rapports et processus du HLPE-FSN : au-delà de la formulation de commentaires dans le cadre des consultations publiques sur les rapports, les fondations peuvent mettre à profit leur expérience de terrain pour partager des études de cas et des exemples pratiques et concrets au regard des thèmes abordés par le HLPE-FSN, afin de renforcer la base factuelle sur laquelle s'appuient les recommandations. De plus, les ressources financières et humaines du HLPE-FSN sont limitées. Les fondations pourraient donc soutenir cet organe afin qu'il soit en mesure de continuer à fournir des données de qualité au CSA. Cela favoriserait l'application des produits relatifs aux politiques qui en résultent par les fondations philanthropiques, l'élargissement de la base de données factuelles et l'intégration des perspectives et expériences philanthropiques dès la conception, renforçant ainsi leur pertinence et utilité pour celles-ci.

- Participer aux activités de la plateforme du CSA, en apportant les angles de vue philanthropiques tirés d'autres instances (cf. les COP des Conventions de Rio), afin de favoriser la cohérence et la coordination entre les différents forums de politiques mondiaux.
- Appuyer une participation large et inclusive au processus d'élaboration des politiques, en favorisant notamment l'implication des communautés et des groupes marginalisés par le biais du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones auprès du CSA. Une participation insuffisante au processus de convergence des politiques peut expliquer certaines lacunes ou la non prise en compte de certaines questions dans les produits définitifs relatifs aux politiques. Pour y remédier à l'avenir, une première démarche consiste à veiller à ce que les délégations soient solides et diversifiées.

3. Annexes : Informations complémentaires – Le CSA et la philanthropie

3.1

Annexe 1 Présentation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), créé en 1974 et réformé en 2009, est la première plateforme mondiale inclusive consacrée aux politiques de sécurité alimentaire. Cette plateforme intergouvernementale et internationale réunit des représentants des États, des organismes des Nations Unies, de la société civile, des peuples autochtones, des institutions financières et de recherche, des fondations philanthropiques et du secteur privé. La vision du nouveau CSA est d'œuvrer pour un monde libéré de la faim et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Grâce à une approche inclusive associant les différentes parties prenantes, il élabore et approuve des documents de politique sur un large éventail de thèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Structure de gouvernance du CSA

Le CSA est ouvert à la participation de ses membres (États membres de l'ONU), participants (organismes des Nations Unies, société civile, peuples autochtones, institutions financières et de recherche, fondations philanthropiques et secteur privé) et d'observateurs (autres organisations intéressées œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition). Le CSA est gouverné par une assemblée plénière annuelle et dirigé par un président et un bureau, élus par l'assemblée plénière pour un mandat de deux ans. Le bureau est assisté par un groupe consultatif et par un secrétariat basé à Rome ; il est composé de représentants d'un nombre restreint d'États membres, une répartition régionale équilibrée étant respectée. Le groupe consultatif comprend des représentants des trois mécanismes – Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (CSIPM), Mécanisme du secteur privé (PSM) et Mécanisme des fondations philanthropiques (PFM) –, des agences ayant leur siège à Rome (FAO, FIDA et PAM), ainsi que de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Banque mondiale, du CGIAR, outre le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, et d'autres participants désignés de manière ponctuelle.

Le CSA suit un Programme de travail pluriannuel, élaboré périodiquement par le bureau et le groupe consultatif et approuvé par l'assemblée plénière. Il assure l'articulation entre les connaissances scientifiques et les politiques grâce à un organe consultatif indépendant, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN). Cet organe s'appuie sur un réseau de plus de 2 000 experts en sécurité alimentaire et en nutrition, qui peuvent être sollicités pour contribuer à la rédaction de documents, formuler des observations et apporter des éléments probants, en toute indépendance et de manière gracieuse. Il est dirigé par un comité directeur composé de 15 membres dont le mandat est renouvelé tous les deux ans, et assisté par un petit secrétariat. Le CSA rend compte à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et à la Conférence de la FAO par l'intermédiaire du Conseil de la FAO.

Fonctions stratégiques et processus d'élaboration des politiques du CSA

Le CSA remplit trois fonctions stratégiques : servir de plateforme, élaborer des politiques et favoriser leur mise en œuvre et application. La fonction de « plateforme » désigne sa capacité à réunir les parties prenantes de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à leur offrir un espace de dialogue et de partage des connaissances afin de renforcer la cohérence des politiques dans ces domaines. La fonction « d'élaboration des politiques » recouvre la préparation, la négociation et l'approbation des « produits relatifs aux politiques », selon un cycle défini dans le Programme de travail pluriannuel. Enfin, la troisième fonction regroupe les activités visant à encourager l'utilisation et l'application de ces produits après leur adoption. Les deux grandes catégories de produits du CSA relatifs aux politiques sont les suivantes : *les recommandations de politiques*, qui sont des documents de politique ciblés sur un sujet spécifique se rapportant à la sécurité alimentaire et à la nutrition ; et les directives volontaires, qui sont des documents plus longs et plus généraux – généralement l'aboutissement d'un processus pluriannuel. Les directives volontaires élaborées jusqu'à présent dans le cadre de ce long processus sont : les Directives volontaires sur L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2023) ; les Directives volontaires sur les Systèmes alimentaires et la nutrition (2021) ; les Directives volontaires sur la Gouvernance responsable des régimes fonciers, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012) ; et les Directives volontaires visant à soutenir la Concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2004). D'autres recommandations de politique et des principes ont été élaborés sur un large éventail de sujets, notamment la sécurité hydrique et alimentaire, l'engagement des jeunes, la protection sociale, la volatilité des prix, l'investissement dans les petites exploitations agricoles, l'accès des petits exploitants aux marchés, les approches agroécologiques, l'investissement agricole responsable, les crises prolongées, le changement climatique, la pêche et l'élevage. Le processus d'élaboration des politiques commence généralement par un rapport fondé sur des données factuelles, produit par le HLPE-FSN et/ou dans le cadre de travaux bénéficiant du soutien technique de la FAO, du FIDA, du PAM et des représentants du groupe consultatif du CSA. Le secrétariat, qui est appuyé par une équipe technique ad hoc, rédige l'avant-projet des documents à produire, qui font ensuite l'objet de commentaires écrits, sont discutés au

sein de groupes de travail à composition non limitée, puis négociés par les États membres et les participants, et finalement approuvés par les membres du CSA lors des réunions plénières annuelles.

Rôle et impact du CSA

Seule plateforme intergouvernementale et internationale dédiée au large éventail des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, le CSA joue un rôle significatif dans la gouvernance des systèmes alimentaires. Sa gouvernance est unique au sein du système de multilatéral mondial, car depuis la réforme de 2009, elle inclut la participation et la représentation officielles d'un éventail plus large de catégories de parties prenantes, en l'occurrence la société civile, les populations autochtones, le secteur privé et les fondations philanthropiques. De plus, l'interface entre données scientifiques et politiques publiques assurée par le HLPE-FSN – qui est indépendant mais mandaté par le CSA auquel il rend compte – garantit que les travaux du CSA soient fondés sur des données factuelles.

En conséquence, l'ensemble des documents de politique élaborés et approuvés dans le cadre du CSA constitue un bien commun mondial. Ils reposent sur des études scientifiques et sont négociés par un large éventail de parties prenantes, notamment les groupes particulièrement concernés par les enjeux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ils couvrent de nombreuses questions jugées hautement prioritaires par les membres et les participants du CSA, et fournissent des orientations normatives à tous les acteurs intervenant dans ces domaines à travers le monde.

Le Mécanisme des fondations philanthropiques

Le Mécanisme des fondations philanthropiques (PFM) permet aux fondations philanthropiques de participer aux travaux du CSA, parallèlement à deux autres mécanismes : le Mécanisme du secteur privé (PSM) et le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (CSIPM). Par l'intermédiaire de son comité de coordination (actuellement composé de la Fondation Gates, de l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation et du Fonds pour l'agroécologie) et de son point focal, le PFM sert à renforcer et à coordonner la participation collective des fondations philanthropiques aux travaux du CSA. À cette fin, (i) il facilite l'échange d'informations, (ii) élabore le cas échéant des positions communes, (iii) assure, par l'intermédiaire de ses représentants, la liaison entre le CSA, son bureau et ses membres, et (iv) mène des actions de sensibilisation en organisant des forums et des événements à l'intention des acteurs de la sphère philanthropique dont les activités s'inscrivent dans les axes de travail du CSA.

3.2

Annexe 2

Le CSA et la philanthropie

Les stratégies des fondations philanthropiques associent souvent le financement de projets locaux à une réflexion sur leur cohésion par rapport au contexte mondial : comment faire que les subventions et les investissements s'inscrivent dans une transformation systémique plus large ? Comment mieux tirer parti des connaissances ? Quelles tendances se dessinent dans le monde de la finance et les politiques publiques ? Quelles sont les pratiques de référence et les axes de recherche ? Comment les réponses à ces questions contribuent-elles ensemble à une avancée vers des systèmes alimentaires plus équitables, durables, justes, sûrs et résilients, capables d'assurer à tous la sécurité alimentaire et une bonne nutrition ?

Travailler avec le CSA peut offrir des repères pour mieux étudier certaines de ces questions : le HLPE-FSN fait le point sur l'état des connaissances relatives aux thèmes retenus pour l'élaboration de politiques et peut mettre en évidence les lacunes et les priorités de recherche ; les axes de travail du CSA reflètent en grande part des priorités nationales concernant les systèmes alimentaires dans leur ensemble ; et ses politiques sont la traduction des normes convenues à l'échelle mondiale et les débats actuels. Le CSA peut donc constituer pour la sphère philanthropique une porte d'entrée vers le système des Nations Unies et les autres instances multilatérales. Fonctionnant à l'intersection des trois agences basées à Rome, fort d'une participation multipartite et de liens institutionnels avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, le CSA peut catalyser l'action des différentes composantes du système des Nations Unies.

Les résultats des travaux du CSA en matière de politiques sont autant de possibilités de dialogue, de discussion et de mise en œuvre. Ils peuvent apporter une valeur ajoutée à l'action philanthropique en permettant aux chercheurs, aux partenaires et aux acteurs de terrain de comprendre comment leur travail s'insère dans une logique plus large, et d'apprécier leurs effets dans ce contexte, pour ainsi appuyer et renforcer la cohérence des politiques mondiales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

De plus, le secteur philanthropique peut aider à la visibilité du CSA, et donc à sa force d'action globale, en lui accordant une place centrale lors de ses rencontres et débats, en rapprochant l'expérience acquise sur le terrain des possibilités d'action à l'échelle mondiale, et en créant des passerelles entre les forums internationaux auxquels les fondations participent. Chaque fondation philanthropique possède une expérience, des domaines d'intervention et des réseaux de partenaires qui lui sont propres, et donc des marges de manœuvre et des points de convergence différents avec les axes de travail du CSA.

Intéressé de rejoindre le mécanisme?

Contactez le Mécanisme des fondations philanthropiques via email pour plus d'information.